

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 794

présenté par

M. Dumont, M. Schellenberger, Mme Bonnivard, M. Minot et Mme Corneloup

ARTICLE 1ER G

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« ou s'il participe à une action visant à entraver la liberté d'étudier des autres étudiants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de retirer le titre de séjour à un étudiant étranger qui bloque son université.